

Parc éolien du Chêne-Tord

Juillet 2015

Avancement du projet

L'année 2014 et le début d'année 2015 ont permis de finaliser les premières études et inventaires environnementaux (faune, flore, paysage, etc.) permettant d'affiner la connaissance du site du Chêne-Tord. Une première version de ces études a été soumise aux services de l'état compétents dans le cadre d'une demande d'autorisation unique. Les échanges avec ces services se poursuivent durant l'année 2015.

Un parc éolien participatif ?

Une réflexion a été menée sur la possibilité d'une participation des habitants dans le parc éolien. L'association « ECT Energies du Chêne-Tord. » a été créée. L'idée de cette structure est de réunir toutes les personnes que le sujet intéresse et qui souhaiteraient participer à la création du parc. De nombreuses initiatives identiques existent déjà en Allemagne et au Danemark, où les habitants, en se regroupant, sont devenus propriétaires de leurs éoliennes. Plus récemment, des projets se sont aussi développés en France et notamment en Bretagne, dans le secteur de Redon, où environ 1000 personnes se sont associées pour financer un parc de quatre éoliennes aujourd'hui en fonctionnement.

Concertation et information publique

EEL tiendra de nouvelles permanences d'information en cette année 2015. Il s'agit toujours d'une action volontaire et conjointe de la société EEL et de la mairie pour permettre aux habitants de venir s'informer sur l'éolien, sur le projet et ses enjeux, sur l'avancement des études menées, sur les modalités de réalisation et les contraintes réglementaires, etc. Elles sont organisées pour faciliter le dialogue et la concertation et pour apporter des réponses précises et adaptées à tout le monde.

Ces rendez-vous auront lieu à la mairie :

-Mercredi 30 septembre 2015 de 14h00 à 16h30 ;

-Vendredi 2 octobre 2015 de 17h00 à 19h30 ;

Ces permanences seront aussi l'occasion de venir vous renseigner plus précisément sur l'association « ECT Energies du Chêne-Tord » et les modalités pratiques pour y adhérer. Si vous ne pouvez pas vous rendre à ces permanences mais que le sujet vous intéresse, vous pouvez nous écrire par email (asso.ect@gmail.com) pour poser vos questions. Vous pouvez aussi demander le bulletin d'adhésion à l'association.

Pour rappel, depuis février 2013, un classeur d'information et de concertation a été mis à disposition à la mairie par EEL pour que les habitants puissent s'informer et poser leurs questions en dehors des heures de permanences.